



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élection présidentielle

Question écrite n° 121589

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur le fait que, suite à la procédure des parrainages pour les élections présidentielles, la presse a publié le nombre total de parrainages obtenus et validés par le Conseil constitutionnel dans le cas de certains candidats. Par contre, pour d'autres candidats, ce nombre n'a pas été publié. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il y a là un manque de transparence regrettable. Le cas échéant, elle souhaiterait connaître, pour chacun des douze candidats retenus, quel a été le nombre total de parrainages validés par le Conseil constitutionnel. À défaut, elle souhaiterait savoir pourquoi ce nombre est connu pour certains candidats et pas pour d'autres.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121589

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3246